

Le vaccin H1N1 dans la seringue

« **U**NE association significative a été trouvée entre la vaccination anti-H1N1 et la survenue de narcolepsie. » C'est écrit, en toutes lettres, dans les conclusions d'une très sérieuse étude dite « de pharmacovigilance », bouclée le 6 août, sur les effets secondaires de la vaccination contre le virus H1N1.

Ce « rapport final, confidentiel » de 57 pages – œuvre commune de l'Inserm, de l'université et du CHU de Bordeaux – pourrait faire quelque bruit. Il confirme les craintes des épidémiologistes de voir apparaître, chez certains patients, ce trouble neurologique chronique du sommeil. Chez les 5,7 millions d'individus qui ont « bénéficié » du vaccin Pandemrix, conçu par le laboratoire GSK (mitonné avec adjuvant), les risques de narcolepsie ont été multipliés par quatre, estiment les auteurs de l'étude. Autrement dit, sur quatre cas de narcolepsie, trois seront dus au Pandemrix. Sympa, la prime au citoyen exemplaire qui a couru se faire piquer !

Si cette pathologie n'est pas mortelle – sauf, par exemple, en cas de gros coup de pompe au volant sur l'autoroute –, les brusques accès de fatigue qu'elle provoque empoisonnent l'existence. S'assoupir à tout moment devant son ordinateur ou sur les bancs du lycée suscite rarement la sympathie du chef de bureau ou du prof.

Encore plus rude, dans le

genre, les sujets atteints par ce trouble souffrent aussi, parfois, de catalepsie. Laquelle se manifeste, en cas d'émotion forte, par une grande faiblesse musculaire qui peut aller jusqu'à l'effondrement complet. Sachant que la narcolepsie touche un peu plus de 20 personnes sur 100 000, les dégâts collatéraux dus au Pandemrix pourraient concerner 4 000 personnes en France. Parmi lesquelles de nombreux adultes, contrairement à ce que pensaient jusqu'à présent les chercheurs, qui n'avaient observé cet « effet indésirable » que sur les moins de 19 ans.

Marchands de sommeil

A l'approche de l'automne, cette étude ne pouvait pas plus mal tomber pour les autorités sanitaires. C'est à cette époque de l'année que les sujets à risque sont vivement invités à se faire vacciner contre la grippe. Or, l'an dernier, leur nombre avait déjà baissé de 10 %. La faute à la campagne de 2009, menée à marche forcée et dans la précipitation, avec son cortège de ratés, sa facture astronomique et, comme effet indésirable majeur, une perte de confiance dans la bonne parole officielle. Les résultats de cette contribution française à un vaste programme européen, qui pourraient être rendus publics jeudi, ne vont pas améliorer le climat. « C'est un coup à réveiller tous

les allumés des ligues antivaccinales », soupire un épidémiologiste.

D'autant que la défunte Afssaps, à l'époque gendarme du médicament, sous prétexte de ne pas affoler les populations, avait un peu minimisé les alertes. En Suède et en Finlande, dès août 2010, des cas de narcolepsie étaient signalés un à deux mois après la vaccination, et les autorités recommandaient la suspension du Pandemrix « jusqu'à ce que le risque de narcolepsie ait été exploré ».

L'Agence de sécurité sanitaire avait alors reconnu du bout des lèvres que le Pandemrix était « responsable de 23 cas » et que le nombre de pathologies observées chez les adolescents vaccinés était « légèrement supérieur au nombre de cas attendus dans cette tranche d'âge ». Mais elle concluait, détendue, qu'il « s'agi[ssait] d'un signal faible » et qu'« en analyse globale le nombre de cas n'[était] pas supérieur à celui attendu dans la population générale hors vaccination ».

En dépit des efforts de l'ANSM, qui a succédé à l'Afssaps et qui s'essaie à la transparence, la pharmacovigilance, c'est-à-dire la sur-

veillance des effets après l'autorisation d'utilisation d'un médicament, a été incapable de repérer l'augmentation du nombre de cas de narcolepsie chez les vaccinés. Ou, si elle l'a observée, elle n'en a rien dit.

Un petit vaccin contre la rétentation d'information, peut-être ?

Brigitte Rossignaux

Canada Sud-Ouest du 18/9/2012